



[www.renault-safrane.com](http://www.renault-safrane.com)

## Bulletin d'inscription au meeting 2012

Depuis maintenant sept ans, le meeting annuel a lieu le weekend de l'ascension. Comme vous le savez, ces meetings ont déjà été organisés dans plusieurs régions de France que ce soit dans le Sud, le Centre ou le Nord. Cette année, c'est la région Normandie qui a été choisie. Ce choix n'est pas dû au hasard ! En effet, toutes nos Safranes ont été construites en Normandie, plus précisément à Sandouville.

Certain n'ont peut-être pas manqué de le remarquer, mais la Safrane a été commercialisée en 1992. 20ans, c'est donc l'âge des premières Safranes, un anniversaire que l'association vous propose de fêter tous ensemble !

Cette rencontre se tiendra du **16 au 20 mai 2012**. L'hébergement se fera au camping les mouettes : <http://www.camping-lesmouettes-normandie.com>

Voici le programme dans les grandes lignes :

- Mercredi (journée) : visite de l'usine Renault Sandouville.
- Jeudi (journée) : *road trip* découverte d'Honfleur, Deauville...
- Vendredi (matin) : visite du petit village de Veules les Roses
- Vendredi (après-midi) : visite d'Etretat et des falaises.
- Samedi (matin) : rassemblement des membres
- Samedi (midi) : restaurant
- Samedi (après-midi) : discussions autour des safranes, photos de groupes, etc
- Samedi (soir) Assemblée Générale
- Dimanche : fin du meeting, départ des participants

Les repas seront assurés par l'association, avec un règlement à l'avance afin d'éviter toute bisbilles le jour venu.

# Règlement

## Article 1 : Définition

L'association *Safrane Automobile Club* organise du 16 mai au 20 mai son septième rassemblement intitulé « *Les 20 ans de la Safrane* ». Ce rassemblement aura lieu en Normandie (76), le point de rassemblement est fixé au camping « les mouettes » situé sur la commune de VEULES LES ROSES (76).

## Article 2 : Véhicule admis

Le rassemblement est ouvert à toutes les voitures commercialisées sous l'appellation Safrane. Les véhicules devront être immatriculés, assurés et avoir un contrôle technique en règle. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicules qu'ils jugeraient dangereux, ils se réservent aussi le droit d'accepter tous véhicules d'autres marques.

## Article 3 : Engagement

Les inscriptions seront ouvertes dès la parution de ce formulaire jusqu'au **1 mai 2012, délai de rigueur.**

Le règlement des droits de participation devra être établi à l'ordre de « **Safrane Automobile Club** » et être adressé avec le bulletin d'inscription complété à l'adresse suivante : *Safrane Automobile club 7 avenue du temps perdu 95280 Jouy le moutier.*

Les frais d'engagement sont fixés par le tableau ci-joint en fonction des options choisies. Aucune demande d'inscription sans règlement des frais d'engagement ne sera acceptée.

Toute modification devra être notifiée par courrier.

## Article 4 : Publicité

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec différents annonceurs. En revanche, toute autre publicité que celle des organisateurs est interdite sur les voitures, sauf dérogation particulière.

## Article 5 : Obligation générale

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement. Ils devront être en possession de leur permis de conduire et pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance en responsabilité civile et personnes transportées. Les participants s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie qui sont de mises sauf cas de force majeure.

## Article 6 : Enfants

Les enfants présents lors de cette rencontre seront sous la responsabilité de leurs parents. L'association ne pourra en aucun être tenu pour responsable en cas de problème.

## Article 7 : Repas

Les repas et boissons sont fournis par l'association. Chacun est également libre de fournir une spécialité de sa région. Dans tous les cas, l'association ne saurait être tenue pour responsable en cas de consommation exagérée d'alcool par un des participants. Ces derniers s'engagent à ne pas abuser de boissons alcoolisées avant de prendre la route ou à laisser les clefs de leur véhicule à un tiers titulaire du permis de conduire et non alcoolisé

## Article 8 : Réclamation

Cette manifestation se déroulera sous le signe de l'amitié et de la courtoisie. Chaque participant s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions de l'organisation.

## Partie à renvoyer

Pseudo : .....

Nom et

Prenom : .....

Adresse complete : .....

.....

Telephone : .....

Adresse Email : .....

Serez-vous accompagné ? (OUI/NON) .....

Si OUI combien de personne ? .....

### Voiture 1 :

Modèle et type : .....

Année : .....

Immatriculation : .....

Assureur : .....

N° de police d'assurance : .....

### Voiture 2 :

Modèle et type : .....

Année : .....

Immatriculation : .....

Assureur : .....

N° de police d'assurance : .....

## Partie à renvoyer

### Modalité de paiement :

Remplir le tableau suivant en multipliant les tarifs par le nombre de participant(s) et calculer le total.

Repas	Prix	Nombre d'adulte et enfant de plus de 10ans	Enfant entre 4 et 10ans: demi-tarif	Enfant de moins de 4ans : Gratuit	Total
Mercredi midi	8€	x	+		=
Mercredi soir	8€	x	+		=
Jeudi soir	8 €	x	+		=
Vendredi midi	8 €	x	+		=
Vendredi soir	10 €	x	+		=
Samedi midi	15 €	x	+		=
Samedi soir	8 €	x	+		=
				Total:	=

	Nombre d'adulte et enfant de plus de 10ans	Enfant entre 4 et 10ans: demi-tarif	Enfant de moins de 4ans : Gratuit
Total:			

**NB :** Les repas du jeudi midi et du dimanche midi, ainsi que les petits –déjeuner restent à la charge des participants. Rien n’empêche qu’ils soient pris en commun

Le paiement en 3 fois est possible, encaissable **le 15 février, 15 mars et 15 avril**. Les paiements sont à envoyer à l’adresse de l’association :

**Association Safrane Automobile Club**  
**7 Avenue du Temps perdu**  
**95280 Jouy le Moutier**

## Partie à renvoyer

Je soussigné.....certifie l'exactitude des informations inscrites sur le bulletin d'inscription, et déclare s'engager à lire et respecter le règlement du meeting.

**Le bulletin est à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> mai 2012, il devra comprendre les 3 parties du bulletin rempli, ainsi que le paiement des frais d'inscriptions calculés dans le tableau.**

Fait à : .....

Le :    /    / 201 .

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »).